

# Le droit de grève encore bafoué !

Le **Mea Culpa** n'aura pas duré longtemps.

Alors que le respect du droit de grève fait partie des points de revendications du mouvement de grève lancé par l'intersyndicale aujourd'hui mardi 13 mars 2018, un salarié gréviste s'est vu remplacer lors d'un enregistrement radio.

Le chef de centre a été interpellé mais n'a rien fait. Après avoir constaté à trois reprises l'enregistrement de l'émission sans technicien, il n'a pas jugé nécessaire de l'arrêter.

A travers cet acte que nous dénonçons avec fermeté et que nous qualifions de total mépris à notre égard, la Direction n'a pas respecté sa parole en cautionnant une nouvelle entrave au droit de grève. Rappelons que le remplacement d'un salarié gréviste est **interdit par la loi en vigueur sur le territoire**.

Hier lundi 12 mars 2018, devant l'Inspecteur du Travail, cette même Direction qui affirmait être en total accord avec la grogne des salariés a fait son **Mea Culpa** sur sa première entrave nous a pourtant assuré que « cela ne se reproduira plus ».

Concernant la liaison défectueuse de Wallis, premier point de nos revendications, nous avons encore constaté quelques perturbations au niveau du signal, bien que la Direction nous ait assuré de la mise en place d'une nouvelle formule. Nous avons demandé des garanties.

Fort de ce constat, l'intersyndicale décide de reconduire la grève de 24h00.